



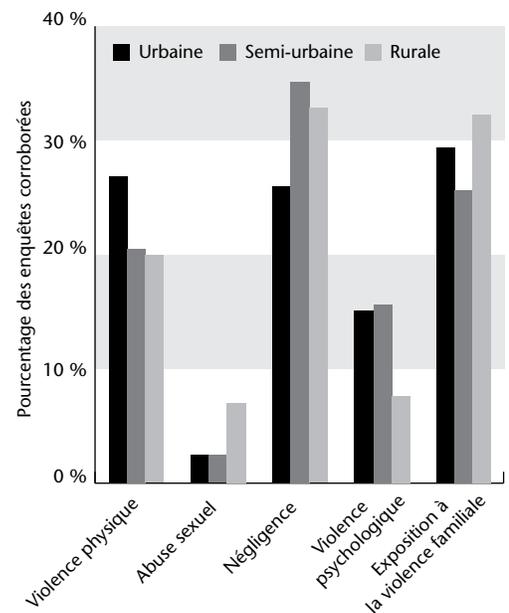
# Situation géographique et dispositions à court terme dans les cas d'enquêtes sur la maltraitance envers les enfants au Canada : EIC – 2003<sup>1</sup>

*Krista Budau, Jim Barniuk, Barbara Fallon et Tara Black*

L'Étude d'incidence canadienne des cas déclarés de violence et de négligence envers les enfants (EIC – 2003) est une étude pancanadienne qui répertorie les statistiques sur l'incidence de la maltraitance envers les enfants et les caractéristiques des enfants et des familles ayant fait l'objet d'une enquête de la part des services de protection de l'enfance. À l'automne 2003, l'EIC – 2003 avait répertorié 11 562 enquêtes<sup>2</sup> relatives à la maltraitance envers les enfants dans 55 zones de services de protection de l'enfance afin d'obtenir un échantillon représentatif des régions urbaines et rurales du Canada à l'exclusion du Québec. Les sites de l'EIS – 2003 ont été classés selon trois types de zones de service : urbaines, soit de grandes régions métropolitaines incluant les sites de banlieue dans les zones métropolitaines; semi-urbaines à haute densité de population; et rurales comprenant principalement des zones peu peuplées. Les intervenants en services d'aide sociale à l'enfance ont rempli un questionnaire standardisé de trois pages. Les chercheurs ont calculé des estimations annuelles pondérées à partir de ces enquêtes.

En 2003, il y a eu environ 217 319 enquêtes concernant des cas de maltraitance envers les enfants au Canada, dont 44 % ou 103 298 ont été corroborées. Ce feuillet d'information examine les différences clés dans les enquêtes corroborées sur la maltraitance envers les enfants selon les zones géographiques de services pour ce qui est du type, des transferts des cas à des services continus, de l'orientation et du placement.

**Figure 1 : Principal type de maltraitance selon la zone géographique (EIS – 2003)**  
Estimations basées sur un échantillon de 5660 enquêtes corroborées de cas de maltraitance envers les enfants au Canada en 2003, excluant le Québec<sup>3</sup>



La figure 1 représente les principales catégories de cas de maltraitance corroborés selon le lieu géographique au Canada en 2003. De toutes les enquêtes corroborées dans les zones urbaines de services de protection de l'enfance, 27 % concernaient la violence physique, 2 % l'abus sexuel, 26 % la négligence, 15 % la violence psychologique et 29 % l'exposition à la violence familiale. Dans les zones semi-urbaines, 20 % concernaient la violence physique, 3 % l'abus sexuel, 35 % la

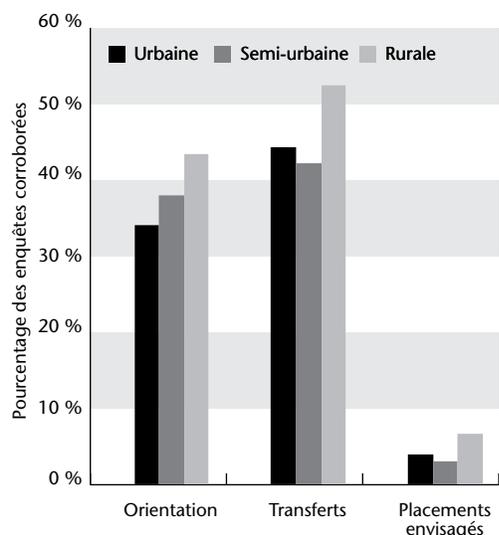
négligence, 16 % la violence psychologique et 26 % l'exposition à la violence familiale. Dans les zones rurales, 20 % concernaient la violence physique, 7 % l'abus sexuel, 33 % la négligence, 8 % la violence psychologique et 32 % l'exposition à la violence familiale.

Dans les zones urbaines, les services de protection de l'enfance ont mené 7 % de plus d'enquêtes corroborées sur des cas de violence physique que dans les deux autres types de zones. En zone rurale, il y a eu beaucoup moins d'enquêtes corroborées pour violence psychologique (8 %) qu'en zone semi-urbaine (16 %) ou qu'en zone urbaine (15 %).

## Dispositions à court terme

Les trois dispositions documentées par l'EIS – 2003 sont : l'orientation vers des services de soutien, le placement envisagé pour l'enfant à l'extérieur de son foyer et le transfert du cas aux services continus de protection de l'enfance. Les données présentées ci-dessous doivent être interprétées avec prudence parce que les événements répertoriés se sont produits pendant l'enquête initiale de protection de l'enfance. Les cas laissés ouverts après l'enquête initiale sont susceptibles de faire l'objet d'une orientation vers des services ou d'un placement.

**Figure 2: Dispositions à court terme selon les zones géographiques de services (EIS – 2003)**  
Estimations basées sur un échantillon de 5660 enquêtes corroborées de cas de maltraitance envers les enfants au Canada en 2003, excluant le Québec<sup>3</sup>



Dans les zones rurales de services de protection de l'enfance, 44 % des enquêtes corroborées comprennent une orientation vers une agence interne ou externe à la fin de l'enquête, comparé à 38 % dans les zones semi-urbaines et 34 % dans les zones urbaines. De

plus, dans les zones rurales, 53 % des cas d'enquêtes corroborées ont été transférés aux services continus comparés à 43 % dans les zones semi-urbaines et à 45 % dans les zones urbaines. Le taux de placement à l'extérieur du foyer était identique dans les trois zones géographiques, cependant, dans 7 % des cas d'enquêtes corroborées, les intervenants ont envisagé un placement à l'extérieur du foyer familial à la fin de l'enquête sur la maltraitance comparé à 4 % en milieu urbain et à 3 % dans les zones semi-urbaines.

Pour ce qui est de la pratique, le niveau d'isolement des agences et des circonscriptions rurales situées dans les zones semi-urbaines est différent du niveau de celles situées dans les milieux urbains. Parfois, ces agences rurales font des interventions en protection de l'enfance en l'absence de tout autre intervenant officiel, pourtant la gamme et la complexité des problèmes de protection de l'enfance ne sont pas moindres que celles des centres plus densément peuplés. La pénurie de ressources communautaires oblige les agences rurales de protection de l'enfance à assumer la responsabilité exclusive de la sécurité et du bien-être des enfants et des familles dans leur communauté. En conséquence, elles doivent continuer à intervenir dans la vie des familles après l'enquête initiale afin de leur offrir du soutien et des services. Dans les milieux plus urbains, ce sont les organismes communautaires qui offrent ce soutien et ces services; ce type de prestation correspond à leur mission et ils sont moins intrusifs que les agences. La pénurie des services professionnels dans les environnements ruraux et semi-urbains se traduit également par un nombre moins élevé d'orientations comparé aux zones urbaines.

Cet environnement isolé impose des pressions immenses aux intervenants en services d'aide sociale à l'enfance dans les régions rurales. En effet, il incombe à ces derniers d'effectuer la tâche décourageante qui consiste à assurer la sécurité des enfants à l'aide des seules interventions auxquelles ils ont accès : les mesures particulières à protection de l'enfance et le placement. En conséquence, au moment où le cas passe de la phrase d'enquête à la phase de services continus, le taux de placement envisagé par les intervenants en services d'aide sociale à l'enfance oeuvrant dans les régions rurales est presque le double de celui de leurs homologues exerçant dans les agences urbaines.

La reconnaissance des réalités uniques relatives à la protection de l'enfance dans les zones rurales est la première étape vers la collaboration communautaire et le recours aux ressources communautaires de façon novatrice afin d'améliorer le bien-être de l'enfant, de la famille et de la communauté.

- 
- 1 Ce feuillet d'information est basé sur : Trocmé, N., Fallon, B., MacLaurin, B., Daciuk, J., Felstiner, C., Black, T., et coll. (2005). *Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants – 2003. Principaux résultats*. Ottawa, ON: ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada.
  - 2 L'EIC ne répertorie pas les incidents qui n'ont pas été signalés aux services de protection de l'enfance, les cas signalés qui n'ont pas été éliminés avant d'avoir fait l'objet d'une enquête complète, ni les cas qui ont seulement fait l'objet d'une enquête policière.
  - 3 Analyses supplémentaires effectuées par Barbara Fallon.

**Les auteurs :** *Krista Budau* est directrice de l'assurance qualité à Algoma Children's Aid Society. *Jim Barniuk* est le directeur général d'Algoma Children's Aid Society. *Barbara Fallon* est chargée de cours à l'École de service social Factor-Inwentash de l'Université de Toronto. *Tara Black* est codirectrice de l'EIC 2008 et doctorante à l'École de service social de Factor- Inwentash de l'Université de Toronto.

**Référence suggérée :** Budau, K., & Barniuk, J. *Situation géographique et dispositions à court terme dans les cas d'enquêtes sur la maltraitance envers les enfants au Canada : EIC – 2003*. Feuillet d'information #76 du CEPE. Toronto, ON, Canada : Université de Toronto, École de service social.

Les feuillets d'information du CEPB sont produits et distribués par le Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants afin que le public ait accès plus facilement aux études effectuées sur le bien-être des enfants canadiens.

*Le Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants (CEPB) est un des Centres d'excellence pour le bien-être des enfants financés par l'Agence de santé publique du Canada. Les opinions exprimées dans ce document ne représentent pas nécessairement la politique officielle des bailleurs de fonds du CEPB.*

**Ce feuillet d'information peut être téléchargé à :**  
[www.cecw-cepb.ca/fr/infosheets](http://www.cecw-cepb.ca/fr/infosheets)

---

**CENTRES D'EXCELLENCE POUR LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS**

**La protection et le bien-être des enfants**